

FINAVEO VIE

v. 116-02

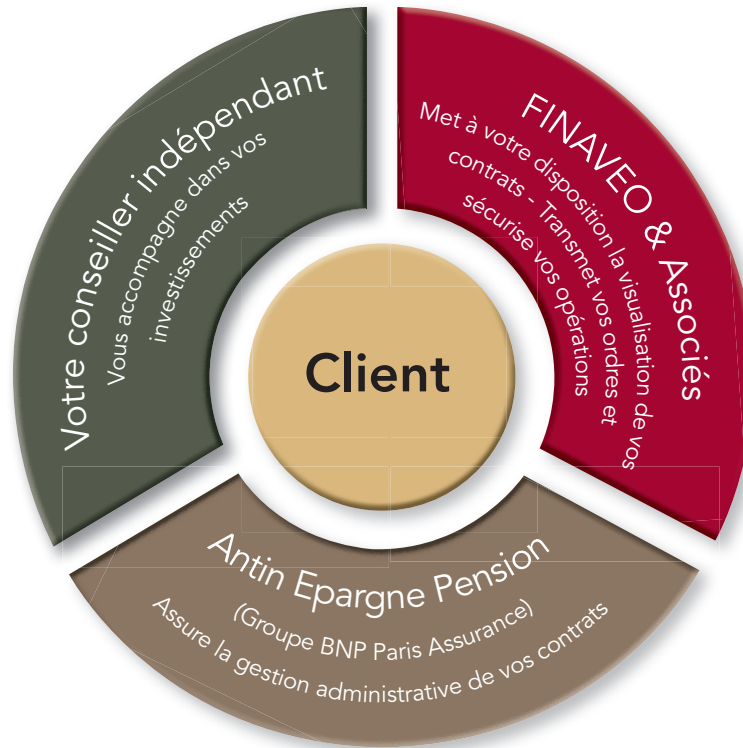
- Le contrat FINAVEO VIE est un contrat d'assurance vie individuel de type multisupports.
 - Le contrat prévoit le paiement d'un capital ou d'une rente au terme de la souscription et comporte également une garantie en cas de décès accidentel avant 65 ans (article 10, page 10) et des garanties optionnelles en cas de décès toutes causes avant 75 ans (article 11, page 11).
 - Pour la partie en euros, le contrat comporte une garantie en capital égale aux sommes versées nettes de frais à l'entrée et de frais sur versement.
 - Pour la partie en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
 - Le contrat prévoit une participation aux bénéfices contractuelle qui représente 95 % des produits financiers nets réalisés par le Fonds Général au cours de la période échue, avant déduction des frais de gestion administrative (article 5, page 6).
 - Le contrat comporte une faculté de rachat, et les sommes sont versées par l'Assureur dans un délai de trente jours ouvrés à compter de la réception de l'ensemble des pièces justificatives. Les tableaux de valeurs de rachat minimales figurent à l'article 8, page 7.
 - Le contrat prévoit les frais suivants :
 - o Frais à l'entrée et de versement :
 - Frais prélevés sur les montants versés : ~~4,75% maximum~~. Négociable en fonction des montants versés
 - o Frais maximum en cours de vie du contrat :
 - Dans le cadre de la Gestion libre :
 - 1% de frais annuels au titre de la gestion du contrat sur la part des droits exprimés en unités de compte,
 - 1% de frais annuels au titre de la gestion du contrat sur la part des droits exprimés en euros,
 - 0,36% de frais annuels au titre des options de gestion automatique sur la part concernée des droits exprimés en unités de compte.
 - Dans le cadre de la Gestion personnalisée :
 - 1% de frais annuels au titre de la gestion du contrat sur la part des droits exprimés en unités de compte,
 - maximum 1,30% de frais annuels au titre du mandat de sélection et droit d'arbitrage (dénommé mandat d'arbitrage personnalisé) sur la part concernée des droits exprimés en unités de compte.
 - o Autres frais :
 - 1% du montant arbitré en cas d'arbitrage avec un montant minimum de 60 euros (le premier arbitrage annuel est gratuit),
 - Coût des garanties optionnelles en cas de décès : l'Assureur calcule une cotisation le dernier jour ouvré de chaque mois, à partir :
 - du capital sous risque constaté le cas échéant, c'est-à-dire la différence positive entre la base garantie et la valeur de l'épargne à cette date,
 - du tarif défini à l'annexe 1 et de l'âge de l'Assuré (calculé par différence de millésime).
- Les frais supportés par les unités de compte sont précisés dans les prospectus des unités de compte visés par l'Autorité des Marchés Financiers.
- La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du Souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi. Le Souscripteur est invité à demander conseil auprès de son Assureur.
 - Le Souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaire(s) dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription, notamment par acte sous seing privé ou authentique (article 9, page 10).

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du Souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la notice. Il est important que le Souscripteur lise intégralement la notice et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le bulletin de souscription.

FINAVEO VIE
FINAVEO CAPI









FINAVEO & Associés attache la plus haute importance à la qualité de signature de la compagnie d'assurance.



LA GARANTIE D'UN
GROUPE SOLIDE

CONTRATS D'ASSURANCE-VIE ET DE CAPITALISATION

FINAVEO & Associés a sélectionné **Antin Epargne Pension** pour votre épargne.

Les chiffres de BNP Paribas Assurance au 1^{er} juillet 2010 sont :

- 20,7 Md€ de chiffre d'affaires dans le monde soit 12 Md€ en France.
- 2 429 680 contrats gérés
- 1 925 197 clients

FONDS EN EUROS DE RÉFÉRENCE SUR LE MARCHÉ

- 74,1 Md€ d'encours au 30/06/2010 : 4^e fonds en euros par la taille en France
- Fonds en euros gérés par les équipes de gestion de BNP Paris Assurance
- Fonds en euros « Investissement Socialement Responsable ».

La présentation correspond à la somme des fonds en euros des entités d'assurance-vie détenues à 100% par BNP Paribas Assurance en France (hors cantons).

BNP PARIBAS

BNP Paribas est l'une des 6 banques les plus solides du monde* et la 1^{ère} banque de la zone euro par le montant des dépôts.

Avec une présence dans plus de 80 pays et plus de 200 000 collaborateurs, dont 160 000 en Europe, BNP Paribas est un leader européen des services financiers d'envergure mondiale.

* Notée AA par Standard & Poor's, soit la 3^{ème} note sur une échelle de 22.

A close-up, artistic photograph of an hourglass with golden sand falling from the top bulb into the bottom bulb. The lighting is warm and dramatic, highlighting the texture of the sand and the metallic sheen of the glass.

QUI SOMMES-NOUS ?

UNE ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE

FINAVEO & Associés est un courtier en assurance agréé par l'**ORIAS** (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance).

Nous avons mis en place les plus hauts standards de sécurité et de qualité afin de répondre aux exigences réglementaires et à vos attentes.

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

L'équipe de **FINAVEO & Associés** cumule une expérience commune importante dans plusieurs établissements financiers reconnus. Elle possède une expertise assurant une qualité indispensable à l'activité de services destinée aux conseillers indépendants et à leurs clients.

L'ACTIONNARIAT

Le capital est détenu majoritairement par ses fondateurs : Axel Rason, Franck Fourrière, Alexandre Peschet et Pascal Viéville.

Ils partagent un esprit entrepreneurial et une culture du service d'excellence.

Un partenaire institutionnel de renom :

MIRABAUD est un établissement bancaire indépendant fondé à Genève en 1819.

Il propose des services de gestion personnalisée fondée sur une architecture ouverte et une gestion de conviction.

NOS DIFFÉRENCES

FINAVEO & Associés est une société indépendante exclusivement orientée vers la qualité de service.

- Nous avons ainsi le même objectif que celui de votre conseiller indépendant : vous apporter **une souplesse et une réactivité de premier ordre**.
- Cette indépendance liée à notre statut d'entrepreneur nous permet **au quotidien d'offrir une réelle qualité de service**, indispensable dans une relation pérenne.
- Notre organisation est spécifiquement prévue pour permettre à votre conseiller indépendant de vous délivrer des prestations dignes des meilleurs établissements financiers.

FINAVEO & Associés est une plateforme technique innovante :

- Notre outil NAVEO® permet à votre conseiller indépendant de **vous adresser des propositions d'investissement** par internet en mode sécurisé.
- **A partir de votre espace privé, avec NAVEO®, vous pouvez confirmer les ordres correspondant à ces propositions.** Ils seront directement envoyés à FINAVEO & Associés qui transmettra instantanément vers Antin Epargne Pension pour exécution. Vous bénéficiez ainsi d'une parfaite réactivité.
- Sur votre espace privé et sécurisé, vous pouvez consulter vos contrats, accéder aux propositions de votre conseiller indépendant, ainsi qu'à l'ensemble des opérations réalisées.

NAVEO® est un outil permettant d'améliorer les procédures habituelles de passage d'ordres. Il vous permet, si vous le souhaitez, de recevoir à partir de votre boîte mail les propositions d'investissement de votre conseiller. Vous validez ensuite les ordres électroniquement pour exécution, en toute sécurité.



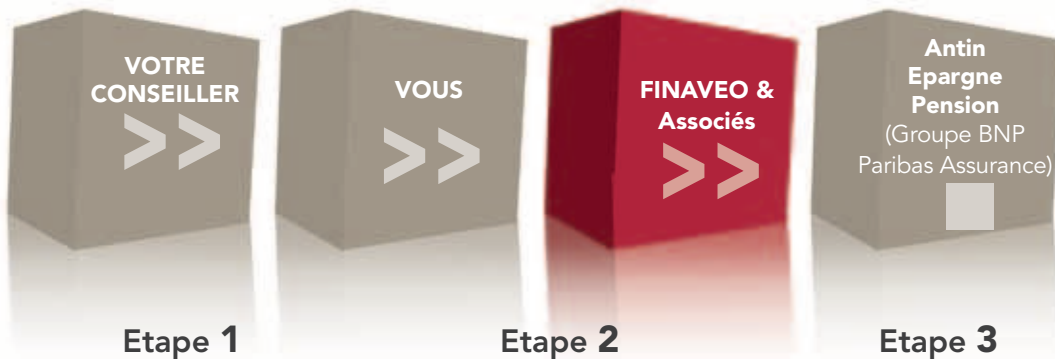
NAVEO®

NAVEO® :
UN OUTIL DE PROPOSITION D'INVESTISSEMENT EN LIGNE ET DE
TRANSMISSION D'ORDRES ÉLECTRONIQUE

1. Votre conseiller vous adresse une proposition d'investissement par mail avec un lien de connexion à votre site internet dédié FINAVEO & Associés.

2. Vous validez l'ordre correspondant à cette proposition et vous les transmettez à FINAVEO & Associés grâce à une validation électronique.

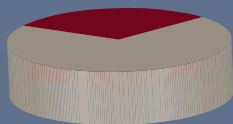
3. FINAVEO & Associés transmet électroniquement à Antin Epargne Pension pour exécution.



Vous êtes informé par mail de la transmission de vos ordres et de leur exécution.

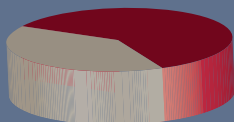
Votre conseiller indépendant est informé par mail de votre décision concernant la proposition d'investissements, de la transmission des ordres et de leur exécution.

Rendement



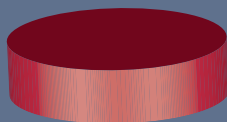
Jusqu'à 30% d'action

Equilibré



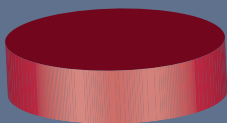
Jusqu'à 60% d'action

Dynamique



Jusqu'à 100% d'action

PEA de capitalisation



Jusqu'à 100% d'action

UNE OFFRE FINANCIÈRE GLOBALE

UN CHOIX IMPORTANT DE PRODUITS FINANCIERS

Généralement les compagnies d'assurance mettent à disposition de leurs clients une gamme de produits financiers gérés par la société de gestion du groupe auquel elle appartient. Grâce à FINAVEO & Associés, votre conseiller peut vous proposer une gamme étendue d'OPCVM, SICAV ou Fonds communs de placement (d'une centaine de sociétés de gestion), de SCPI et de produits structurés avec ou sans garantie de capital.

Ces deux contrats FINAVEO VIE et FINAVEO CAPI vous donnent accès à un des fonds en euros de référence du marché, géré par les équipes de BNP Paribas Assurance.

Vous avez ainsi accès aux meilleurs placements, en toute liberté.

DEUX MODES DE GESTION

■ **La gestion libre** : votre conseiller indépendant peut vous adresser, grâce aux outils mis à sa disposition des propositions d'investissement adaptées à votre profil d'investisseur.

■ **Les mandats de gestion** : La gestion du portefeuille est assurée par **MIRABAUD GESTION** qui est la société de gestion de **MIRABAUD** en France. Ces mandats sont flexibles, gérés en OPCVM ou OPCVM et titres vifs. Il existe 4 profils pour répondre à vos besoins.

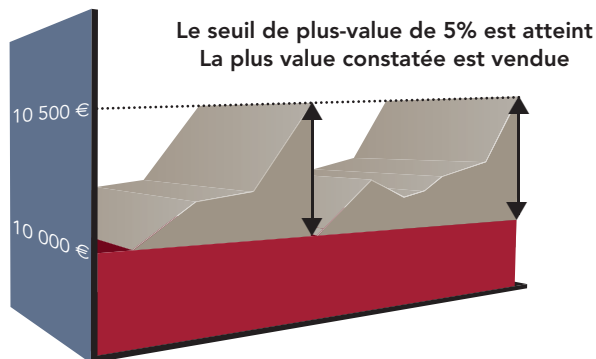
LES OPTIONS DE SÉCURISATION À CONTRÔLE QUOTIDIEN*

L'ÉCRÊTAGE DES PLUS-VALUES

Le client choisit un taux à partir de 3% par palier de 1%

Exemple : seuil de 5 %

Souscription pour
10 000 € d'un OPCVM
(SICAV ou FCP)

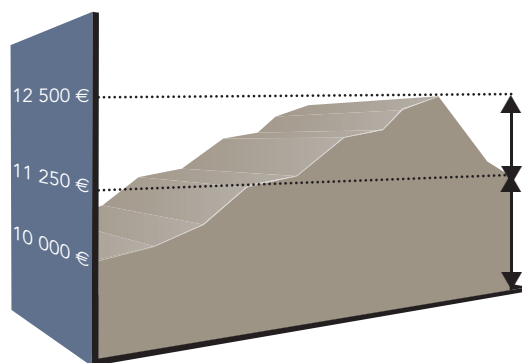


LE STOP LOSS RELATIF

Le client choisit un taux à partir de 10% par palier de 1%

Exemple : seuil de 10 %

Souscription pour
10 000 € d'un OPCVM
(SICAV ou FCP)



La valeur de la ligne baisse de 10%
par rapport au plus haut constaté.
La position est vendue.

* Les options de sécurisation à contrôle quotidien ne constituent pas une garantie en capital, ni une garantie sur le niveau d'écêtement fixé.



FINAVEO & Associés

Entreprise d'Investissement agréée par le CECEI (Banque de France), sous le numéro 19073G

Courtier agréé par l'ORIAS sous le numéro 09 050 716

Société Anonyme au capital de 289.400 €, RCS Paris 512 179 680

43 rue du Rocher – 75008 Paris

www.finaveo.fr